



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 50100

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation difficile que vivent les chômeurs de moins de soixante ans, totalisant plus de quarante années de cotisation à l'assurance vieillesse. En effet, les allocataires de « l'allocation spécifique de solidarité relevant du RMI ou des sans droits » ne sont pas inclus dans le dispositif mis en place par l'accord des partenaires sociaux du 19 décembre 1996. De ce fait, les intérêts de chômeurs « ASS, RMI, et sans droits » ne sont plus alignés sur ceux des bénéficiaires de l'allocation unique dégressive. Aussi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet, alors que le projet de loi de cohésion sociale va être présenté au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50100

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1620